

Résultat du repérage

Date du repérage : **03/08/2020**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	9,10	9,10	9,10	
Cuisine	11,65	11,65	11,65	
Dégagement	7,55	7,55	7,55	
Chambre 1	13,82	13,82	13,82	
Chambre 2	14,24	14,24	14,24	
Wc	1,24	1,24	1,24	
Salle de bain	4,32	4,32	4,32	
Salle d'eau	3,29	3,29	3,29	
Salle à manger	12,96	12,96	12,96	
Séjour	22,61	22,61	22,61	
Balcon	-	-	11,12	
Loggia	-	-	1,95	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 100,78 m² (cent mètres carrés soixante-dix-huit)
Surface habitable totale : 100,78 m² (cent mètres carrés soixante-dix-huit)
Surface au sol totale : 113,85 m² (cent treize mètres carrés quatre-vingt-cinq)

CLAUSE DE RESPONSABILITE : LE REGLEMENT DE COPROPRIETE NE NOUS AYANT PAS ETE SOUMIS, LA RESPONSABILITE DU CABINET SE VOIT DEGAGEE QUANT A L'EXACTITUDE DE LA DESIGNATION ET DE LA CONSTITUTION DU LOT DE COPROPRIETE CI-DESSUS DEFINI. LES SURFACES ANNONCEES SONT DONC CELLES OCCUPEES PAR LE DEMANDEUR.

Fait à LYON, le 03/08/2020

Par : ROCHON Bertrand

